



DEMANDE DE SUBSIDES AVSH, année :

Marche à suivre et conditions pour toucher les subsides :

- Etre en règle avec le paiement des cotisations
- Avoir renvoyé le questionnaire avec le nombre des membres et la liste nominative des membres pour l'année en cours
- Avoir mentionné sur les listes de départ et sur le programme de votre manifestation que l'AVSH soutient ces épreuves + mettre le logo de l'AVSH + mentionner l'AVSH dans la liste des sponsors et donateurs

Joindre impérativement avec la demande de subsides :

1. Les listes de départ des épreuves que l'AVSH patronne
2. Les listes des résultats de chaque épreuve subsidiée
3. Un programme de la manifestation
4. Un bulletin de versement pour le compte postal ou bancaire de la société. Aucun versement ne sera fait à des tiers.

Nom de la société :

Nom / Prénom, contact mail ou numéro de téléphone de la personne qui dépose la demande :

Envoyer la demande à l'adresse suivante : Mme Florence Griffiths, Ch. des Sauges 1, 1080 Les Cullayes
Tél : 079/210.28.34 / Mail : info@avsh.ch

Dernier délai pour l'envoi des demandes de subsides :
jusqu'au 25 décembre de l'année en cours

Les subsides octroyés seront versés en février de l'année suivante

Veuillez indiquer d'une croix les épreuves concernées :

DRESSAGE		Epreuves FB 07, FB 08, FB 09, FB 10	Max. 2 épr.
		Organisation d'un concours de dressage avec min. 4 épreuves	1 fois /année et /société
		Organisation d'un concours de dressage avec minimum 2 épreuves	1 fois /année et /société
SAUT		Epreuves de style pour l'obtention de la licence	Max. 2 épr. / concours
		Epreuves de formation sans chrono	Max. 2 épr. / concours
ATTELAGE		Epreuves multi test avec examen de licence	
		Epreuves Brevet Formation (combiné : « Dressage, maniabilité » ou « Dressage, derby », minimum 8 participants)	
RALLYE AVSH			
CHAMP. VD DES SOCIETES AVSH		S'organise en même temps que le championnat vaudois de saut (anc. Coupe des Sections)	
COUPE VERTE		Pour l'ensemble des manches et la finale, pour le club organisateur	ne compte pas dans le montant max. annuel
COURS		Voir fiche « annonce de cours pour subsides » sur le site internet : http://www.avsh.ch/documents/documents	Min. 25% /mt subsidié par la société
<u>MONTANT TOTAL DES SUBSIDES PLAFONNÉ PAR ANNÉE (y compris les cours)</u>			